



MESSAGE IMPORTANT

DATE :	Le 10 octobre 2017
DESTINATAIRES :	Membres du personnel de l'école Élisabeth-Turgeon Membres du personnel du service de garde La Nacelle Suppléants Parents Visiteurs
EXPÉDITEURS :	Anny Jean, directrice de l'école Bernard Dubé, directeur adjoint
OBJET :	Stationnement de l'église St-Pie X

MESSAGE

Madame,
Monsieur,

Tous les membres du personnel de l'école, les membres du personnel du service de garde La Nacelle ainsi que les suppléants doivent se stationner derrière l'église, devant la clôture qui borne le Complexe sportif Guillaume-Leblanc (Football et balle-molle).

Si, pour une raison ou une autre, vous devez entrer à l'école, vous devez vous stationner aux endroits prévus à cette fin lors des périodes du matin, midi et du soir. Pour ce faire, nous permettons aux parents et aux visiteurs d'utiliser la zone de stationnement désignée par les cases peintes au sol près des bordures en béton « NEW-JERSEY ». Nous permettrons aussi l'utilisation pour quelques minutes des aires de stationnement situées près de l'église du côté sud pour les parents qui viennent porter ou récupérer un enfant le matin, le midi et le soir.

Utilisation du couloir scolaire sur la 6^e Rue

Afin de diminuer l'achalandage sur l'aire de stationnement près du service de garde, nous demanderons aux parents et aux utilisateurs qui viennent porter les enfants le matin de déposer le plus possible ceux-ci sur la 6^e Rue (idéalement à l'intersection Hupé-6^e Rue). Nous retrouvons actuellement 2 brigadiers scolaires qui voient à la sécurité des usagers sur cet axe (6^e Rue/Cathédrale et 6^e Rue/Hupé) qui est identifié « CORRIDOR SCOLAIRE ». Cette manière de procéder diminuera l'achalandage des automobiles sur la cour principalement le matin, tout en permettant des déplacements sécuritaires accompagnés des brigadiers scolaires. Nous verrons à modifier l'horaire du brigadier se trouvant à l'intersection 6^e Rue/Cathédrale afin que celui-ci soit en poste plus tôt le matin (7 h 35 à 8 h 10). Cette modification aidera à l'utilisation du corridor scolaire.

Modulation du feu de circulation 6^e Rue et Cathédrale

La ville de Rimouski verra à la modulation du feu de circulation situé sur la 6^e Rue et l'avenue Cathédrale. Dans un premier temps, nous allongerons de quelques secondes le temps permis pour circuler au feu. Nous pourrions aussi, selon les observations effectuées, voir à un autre ajustement pour favoriser une circulation plus fluide.

Aires réservées aux transporteurs scolaires

Dans le stationnement qui se trouve du côté de l'église St-Pie X, il faut se rappeler qu'il est important de ne pas circuler sur les aires réservées aux transporteurs scolaires et qu'il faut respecter la signalisation afin d'assurer une plus grande sécurité des usagers de l'aire de stationnement.

Zone débarcadère

De plus, une zone débarcadère a été aménagée. Cette dernière devra être utilisée uniquement pour y déposer les enfants (pas plus de quelques secondes d'arrêt). En aucun moment, elle ne devra servir de stationnement. Il est important de vous stationner parallèle à l'école tel qu'indiqué par les cases peintes au sol dans la zone débarcadère afin d'éviter d'avoir à reculer avec votre véhicule. Dans le cas contraire, un avis pourrait vous être remis afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La directrice de l'école,



Anny Jean

Le directeur adjoint,



Bernard Dubé

